École de Musique

du Pays de Niederbronn - les - Bains

École de musique Associative

Projet d'Établissement

2025/2029

Table des matières

I. ***Préambule*** - *page 3*

II. ***Situation géographique et socio-économique*** - *page 4*

III. ***Objectifs de l'EMPN*** - *page 7*

IV. ***Organisation administrative*** - *page 8*

V. ***Organisation pédagogique*** - *page 9*

I. Préambule

Crée en 1999 sous le nom d'EMCN, par la fusion des écoles de musique EMIA et APEM, avec le soutien politique des différents maires des communes de la *Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*, l'*École de Musique du Pays de Niederbronn-les-Bains (EMPN)* est une école de musique associative du Nord de l'Alsace.

Structure d'enseignement musicale à destination de la population locale, l'EMPN s'inscrit dans la dynamique départementale de diffusion de l'enseignement artistique, et plus largement dans la diffusion du savoir-faire alsacien en termes de pratique artistique locale.

Ce Projet d'établissement est rédigé en amont du futur *Schéma Culturel Alsacien.* Il planifie les actions de la structure pour la période 2025 - 2029, et pose les bases de ses démarches pédagogiques. Il tient compte des différentes contraintes territoriales et des attentes des politiques et du public en termes d'apprentissage musical.

L'émergence de nouveaux styles musicaux, l'accueil d'un public plus consumériste, la nécessité de permettre l'accès à l'enseignement artistique aux personnes en situation de handicap, obligent l'EMPN à réfléchir et à trouver des solutions afin de rendre la pratique musical amateur encore plus accessible.

Ces défis passionnants ne peuvent qu'apporter de l'énergie et de l'innovation à l'équipe pédagogique afin de permettre à l'EMPN de rester un acteur de référence dans la transmission de la pratique musicale pour les années à venir sur son territoire.

II. Situation géographique et socio-économique

L'*École de Musique du Pays de Niederbronn-les-Bains* se situe dans le Parc Régional des Vosges du Nord Alsacienne, sur le territoire de la *Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*. Ce territoire, limitrophe de la Moselle, est d'une superficie de 184.40 km2.

Il se trouve à 26 km de Bitche (57), à 18 km d'Haguenau et à 50 km de Strasbourg, pour ne citer que les plus grandes agglomérations.

De par son long passé historique, le Pays de Niederbronn est riche en patrimoines architecturaux divers et variés, tel que des châteaux, des églises classées, de nombreux monuments historiques, des sites archéologiques, mais également des sites industriels importants (CAF - *ex Alsthom* - Aptar, De Dietrich, Ernst, Fehr…).

Ce territoire comprend un réseau ferré en activité, avec des trains directs au départ de Strasbourg, et un réseau routier assez important, dont l'axe principal (D1092) relie Haguenau et Bitche, se poursuivant jusqu'à Sarreguemines et Zweibrücken.

La *Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*, présidée depuis 2020 par Monsieur Patrice HILT, maire d'Offwiller, représente et est constituée de 13 communes qui sont :

Dambach- Neunhoffen, Gumbrechtshoffen, Gundershoffen-Eberbach-Griesbach, Mertzwiller, Mietesheim, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen-Nehwiller, Rothbach, Uttenhoffen, Windstein, Zinswiller.

Ce territoire compte 23 350 habitants (*INSEE 2021*), suivant la répartition ci-dessous :

Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**23 514**	**100,0**	**23 304**	**100,0**	**23 350**	**100,0**
0 à 14 ans	4 055	17,2	3 853	16,5	3 652	15,6
15 à 29 ans	3 713	15,8	3 514	15,1	3 307	14,2
30 à 44 ans	4 723	20,1	4 336	18,6	4 043	17,3
45 à 59 ans	5 447	23,2	5 323	22,8	5 236	22,4
60 à 74 ans	3 399	14,5	3 884	16,7	4 633	19,8
75 ans ou plus	2 177	9,3	2 394	10,3	2 479	10,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La répartition socioprofessionnelle en 2021 (cf. tableau ci-dessous) montre une grande variété de catégorie, dominée par celle des retraités et des ouvriers.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

	%
Agriculteurs exploitants	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,4
Professions intermédiaires	13,8
Employés	13,8
Ouvriers	25,6
Retraités	32,2
Autres personnes sans activité professionnelle	3,6

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

Le tissu industriel est important avec un accent important sur l'industrie (De Dietrich, CAF, Ernst, Fehr, Aptar). Le commerce et l'activité artisanale sont également des vecteurs importants d'activités et d'emploi. Ces principales activités économiques expliquent la part importante des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires.

Après analyse de ces données, on peut donc constater que l'EMPN a un potentiel d'élèves issu d'un large public, issu d'horizon divers qui oblige à proposer une offre variée et incite à rendre la pratique musicale la plus abordable possible.

Le *Pays de Niederbronn-les-Bains* compte également un tissu éducatif important comprenant 16 groupes scolaires (maternelles et primaires) et trois collèges (Mertzwiller, Niederbronn et Reichshoffen)

L'autre point fort est l'ancrage important du milieu associatif, en particulier musical. En effet, le territoire compte six orchestres d'harmonie (*Orchestre d'harmonie de Gumbrechtshoffen, Ensemble Musical de Mertzwiller, Musique Municipale de Niederbronn, Entente Musicale Oberbronn/Zinswiller, Orchestre d'harmonie d'Offwiller, Musique Municipale de Reichshoffen*) et de nombreuses chorales, autant de partenaire avec lesquels collabore l'EMPN à travers divers projets. Citons également les compagnies théâtrales, les écoles de danse et les nombreuses associations sportives et culturelles.

Le territoire de Niederbronn compte également deux grandes salles de spectacle avec une riche proposition culturelle, La Castine (Reichshoffen) et le Moulin 9 (Niederbronn-les-Bains), structures avec lesquelles l'EMPN travaille sur des synergies apportant un éclairage différent sur la pratique artistique.

Les communes du *Pays de Niederbronn* disposent de nombreuses salles polyvalentes qui peuvent être mises à disposition de l'EMPN pour ses diverses auditions et spectacles.

Grâce à ces moyens, l'EMPN participe au rayonnement culturel de ce territoire, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, ainsi qu'avec l'Éducation Nationale au travers d'interventions en milieu scolaire. Ses moyens d'action sont multiples, mais le cœur de son activité reste l'enseignement artistique et le soutien aux associations musicales (orchestres d'harmonie et chorales). Elle collabore activement avec ses derniers via divers projets (encadrement artistique, support pédagogique, spectacles communs…).

En conclusion, l'*École de Musique du pays de Niederbronn-les-Bains* rayonne sur un grand territoire de 13 communes. Elle possède un potentiel d'élèves et d'infrastructures qui peuvent contribuer à son essor et à développer de beaux projets artistiques grâce à de nombreuses possibilités de collaboration et contribuer ainsi à pérenniser la pratique amateur.

III. Objectifs de l'EMPN

L'*École de Musique du pays de Niederbronn-les-Bains* est une institution culturelle et éducative. Son but est de former et de développer les aptitudes et les capacités d'expression musicale des jeunes et des adultes qui y sont intéressés. Elle s'appuie sur les recommandations du *Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques* développé par la C.e.A ainsi que sur celles du *Nouveau Schéma d'Orientation Pédagogique* du Ministère de la Culture.

Elle a spécialement pour objectifs :

- L'éveil, l'initiation à la musique et l'expression corporelle.
- L'enseignement de la Formation Musicale, de la Pratique instrumentale et vocale, sous forme individuelle et en Pratique Collective.
- L'organisation de manifestations et de toutes initiatives pouvant aider à la promotion de la pratique musicale.
- Collaborer et soutenir les sociétés de musique (orchestres, chorales) du Pays de Niederbronn-les-Bains

L'*École de Musique du pays de Niederbronn-les-Bains, école de musique associative, est signataire du Contrat d'Engagement Républicain et s'engage à respecter* et *à en défendre ses termes*.

IV. Organisation administrative

L'EMPN est une association de droit local (cf statuts de l'Association). Son organisation repose donc sur les règles communes à toute association idoine à savoir :

Un Bureau, constitué du Président et de son Vice-Président, d'un Trésorier et de son trésorier adjoint et d'un Secrétaire secondé par le secrétaire adjoint. Viennent compléter trois assesseurs qui alimentent les réflexions et les débats et le directeur de l'école pour la partie pédagogique et artistique.

Le Bureau gère les finances, les affaires courantes de l'école et supervise les activités de l'établissement.

L'association s'est également dotée de deux instances complémentaires, qui sont :

Le Conseil d'Administration, instance décisionnelle en termes de budget et d'orientation générale, regroupe le Bureau, cité plus haut, auquel se rajoute les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, un représentant de chacune des 13 communes du territoire, un représentant de chaque association musicale partenaire, un représentant des élèves, un représentant des parents et un représentant des professeurs.

Toutes les décisions concernant la vie de l'école, son bilan financier et son fonctionnement interne sont validés et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Pédagogique, un organe de pilotage de projets regroupant des professeurs volontaires et des membres du bureau. Il permet de structurer les gros projets pédagogiques et culturels élaborés par les professeurs et le directeur de de l'EMPN et d'instaurer un dialogue entre l'équipe enseignante et le Bureau.

V. Organisation pédagogique

Fonctionnement Pédagogique

La musique est un langage artistique que nous souhaitons mettre à la portée de tous. « Faire de la musique » ne signifie pas uniquement de jouer d'un instrument. La compréhension, la maîtrise de la langue musicale, le respect de l'autre, l'écoute, la mémorisation, l'interprétation d'un texte et son placement dans son contexte historique font également partis des apprentissages attendus.

L'apprenant musicien (enfant ou adulte) doit être préparé à la pratique instrumentale, mais aussi à la pratique collective. C'est pour cela que notre enseignement, après une ou deux années d'éveil pour les plus jeunes, inclut dans son cursus en plus du cours individuel d'instrument et du cours collectif de formation musicale, une pratique collective, obligatoire en premier cycle et fortement conseillée dans les cycles supérieurs. Point crucial de l'enseignement artistique, la pratique collective est un pré-requis incontournable afin de préparer nos élèves à rejoindre les associations musicales du Canton de Niederbronn-Lès-Bains.

C'est donc l'élève qui est placé au centre de la formation artistique, les différents champs d'apprentissage (instrument, Formation Musicale, Pratique Collective) étant reliés les uns aux autres.

L'éveil Musical

Étape importante et fondamentale de la formation initiale des jeunes musiciens, l'éveil musical contribue à aborder les éléments fondamentaux de l'apprentissage musical : l'ouverture aux musiques, l'approche ludique de l'écoute, les jeux musicaux pour éveiller le corps et l'esprit au milieu sonore.

Le Jardin Musical - durée du cours : ½ h

Introduction aux classes d'éveil musical, le Jardin Musical est particulièrement adapté aux enfants de 3 à 4 ans. L'enfant découvre la musique à travers les expériences qu'il réalise avec son corps, sa voix et les percussions de l'instrumentarium. Les parents sont régulièrement conviés à ce cours afin de partager et découvrir avec leurs enfants ce merveilleux univers qu'est celui de la Musique !

L'éveil 1ère année – Durée du cours : 1h

L'éveil musical permet au musicien en herbe de cultiver son oreille, de développer ses aptitudes rythmiques, de coordonner ses gestes, de prendre conscience des formes musicales, de développer son sens social.

L'éveil 2ème année – durée du cours : 1h

L'enfant découvre maintenant les prémices de la lecture et de l'écriture musicale tout en améliorant les notions abordées lors de l'éveil 1ère année.

Ce sera également l'année de son instrumentation : la présentation des instruments enseignés à l'école de musique, avec une incitation particulière à pratiquer un instrument d'orchestre (vents et cordes frottées), aidera l'élève à faire son choix dans les meilleures conditions.

La Formation Musicale

La Musique étant un langage, elle possède, comme toutes les autres langues, ses codes, ses règles et son écriture. La Formation Musicale (anciennement appelée Solfège) est là pour aider nos apprentis musiciens à la maîtriser. Ce qui fait que son apprentissage est incontournable et indispensable…

Tous les élèves de l'EMPN sont tenus d'assister aux cours de F.M. et de se présenter aux contrôles de connaissances, jusqu'en fin de IIème Cycle.

L'effectif des cours est situé, en moyenne, entre 8 et 10 élèves. La durée d'un cours est d'une heure. L'apprentissage total est organisé en un cursus de 3 cycles d'études de durée variable, le 3ème cycle n'étant proposé que sur demande.

CURSUS :

- ***Ier Cycle :*** 4 ans
- ***IIème Cycle :*** 3 ans
- ***IIIème Cycle :*** 1 à 2 ans, si demande
- ***Cycle Adultes débutants :*** 2 ans
- ***Cycle Ados/Adultes avancés :*** 3 à 4 ans (*à partir de la 3ème année de FM pour les adultes*)

Chaque cycle peut se faire sur 3 à 4 ans selon l'avancée de l'élève. Tout au long de l'année, l'élève est évalué lors de tests organisés en interne en mai. Ces notes, données par l'enseignant, seront communiquées dans le carnet de correspondance.

Le passage d'un Cycle à l'autre se fait en se présentant et en validant les Examens Départementaux de fin de Cycle, organisés conjointement par la CEA et le CDMC.

Les Cours Instrumentaux

Tous les cours instrumentaux sont individuels, mais les professeurs ont la possibilité d'enseigner en utilisant une pédagogie de groupe.

CURSUS :

- ***Ier Cycle :*** 4/5 ans - 30' de cours
- ***IIème Cycle :*** 3/4 ans - 30' à 45' de cours
- ***IIIème Cycle :*** 3 ans - 45' de cours minimum à 1h

Pour les débutants (IC), les cours durent 30 minutes, mais à partir de la 4ème année (IC4), l'élève peut choisir, après accord du professeur, de passer à 45 minutes de cours.

Il est recommandé pour les élèves de IIème Cycle (IIC), mais non obligatoire, d'avoir 45 minutes de cours.

À partir du IIIème Cycle (IIIC), les cours seront d'office de 45 minutes, avec possibilité de prendre 1h de cours.

Les élèves peuvent assister au cours précédent et/ou au cours suivant le leur, sur le conseil du professeur. Il s'agit de connaître les autres élèves de la classe, de favoriser l'émulation, le travail d'ensemble.

L'élève commence l'apprentissage d'un instrument en Ier Cycle après deux ans d'éveil. Sur avis de l'enseignant, il pourra, après sa première année d'éveil commencer l'instrument en initiation.

Pour les adolescents (à partir de 12 ans), ils pourront débuter en même temps la pratique instrumentale et la formation musicale, un cours spécifique de F.M. leur est d'ailleurs dédié.

Le Cursus instrumental est presque identique à celui de la F.M., seul le IIème Cycle est plus long (4 ans). Le IIIème Cycle est considéré comme un cycle de perfectionnement. Chaque cycle se fait en moyenne en 4ans selon la progression de l'élève.

Les Pratiques Collectives

Formation centrale à l'EMPN, la pratique collective est une étape cruciale et indispensable dans la formation du (de la) futur(e) muscien(ne) : pas de musique sans partage et échange avec les autres !

Cet enseignement n'est pas uniquement complémentaire au cours d'instrument, mais bien au cœur de la Formation Artistique, car préparatoire à la vie musicale amateur, voir professionnelle pour les élèves les plus prometteurs !

Les pratiques collectives proposées à l'EMPN sont au nombre de 9, concernant l'ensemble des élèves inscrits en cours instrumentaux.

L'Orchestre Des Débutants

Il est destiné à tous les instrumentistes (cordes, vents, percussions et clavier), enfants ET adultes, ayant déjà suivi une année de cours instrumental et de Formation Musicale, jusqu'à la fin du cycle I. Son but est d'apprendre les bases du jeu d'orchestre : jouer en groupe, justesse, suivre et comprendre les gestes du chef d'orchestre, s'écouter et écouter les autres.

Les Ensembles de guitares

Destinés à tous les élèves de la classe de guitare, ils permettent une approche différente de l'instrument, ainsi que la découverte du jeu collectif. Deux ateliers sont proposés en fonction du niveau.

L'ensemble de percussions/de tambours

Il permet aux élèves e batterie et percussions de pouvoir d'élaborer un répertoire et d'affiner les techniques apprises en cours, en travaillant sur divers instruments de la famille des percussions : peaux, bois, métaux, accordées.

La Musique de Chambre

Destinée aux grands élèves des classes de vents, cordes, de piano et de harpe en IIème Cycle, sur avis de l'enseignant. Il se déroule en ensemble pour un cours d'une heure tous les 15jours, en fonction du nombre de formation.

Les Chorales

Elles sont destinées prioritairement aux élèves de piano, harpe, synthétiseur, aux élèves ne pratiquant pas encore d'instrument, à ceux qui sont en première année de pratique instrumentale et à tous ceux qui souhaitent chanter !

L'Atelier de Musique Celtique et Balkanique

Destiné en priorité aux classes d'accordéon, flûtes (traversière et/ou bec), violon, guitare et percussions. Peuvent s'y adjoindre d'autres instruments en particulier pour la musique balkanique. Dans cet atelier, les élèves découvriront l'aspect celte et balkanique de la Musique en abordant des thèmes populaires.

L'Ensemble de cuivres

Destiné aux élèves des classes de cuivres d'un niveau avancé (à partir de la fin de Ier Cycle) souhaitant se perfectionner à travers un répertoire large et éclectique.

L'ensemble de cordes

Comme pour les vents, cet ensemble est destiné principalement aux cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse). Les élèves ayant déjà suivi au moins trois années de pratique instrumentale sont appelés à participer à cet atelier. Il est complémentaire de l'Orchestre des Débutants. Il permettra de découvrir le répertoire riche et vaste de l'orchestre de chambre, conduisant peut-être à une pratique « amateur » régulière. Un piano et/ou une harpe peut y être incorporé.

Les Auditions et Concerts de l'EMPN

Pour permettre à nos élèves « d'apprendre le métier », rien de tel que de les mettre en situation le plus tôt possible, afin de leurs donner le goût de la scène !

Faire l'expérience d'une audition ou d'un concert apporte à l'élève une nouvelle approche de la pratique instrumentale ou vocale. Cela lui permet de prendre conscience de l'exigence qu'il est attendu de lui lors de son travail personnel ou lors des cours. Cela fait également sens en donnant un rendu concret : jouer devant un public afin de lui donner du plaisir et de la satisfaction.

Afin de remplir cet objectif, l'EMPN organise tout au long de l'année plusieurs manifestations. Allant de la « simple » audition de classe au concert de fin d'année ou spectacle plus ambitieux (festival, rencontre inter-école de musique, etc.), l'EMPN dispose d'une large palette de dispositifs qui permettront à tous nos élèves de s'exprimer librement.

Les Examens

L'examen est une étape importante dans l'apprentissage de la musique : les acquisitions de l'apprenant y sont évaluées à la fin de chaque année. C'est un moment qui lui permet de faire une synthèse de ses connaissances afin de lui permettre d'évaluer sa progression, ses points forts, ceux à améliorer et de bien se préparer au passage de cycle.

Durant la durée des cycles, les élèves passeront des tests de contrôles annuels tant en F.M. qu'en instrument. Ces examens se feront pendant la deuxième quinzaine de Mai, chaque année, en interne.

Les Examens de fin de Cycle seront organisés au niveau de la Communauté Européenne d'Alsace en collaboration avec le CDMC68.

En fin de Cycle I instrumental, l'élève devra préparer un morceau imposé (œuvre sélectionnée par une délégation de professeur du Département Alsace), une pièce au choix et un déchiffrage (préparé 10 minutes avant le passage devant le jury). Le jury et le centre d'examen seront déterminés par le CDMC.

Pour la fin de Cycle I de F.M., les élèves se présenteront pour l'oral devant un jury dans un lieu défini par le CDMC et présenteront : un chant préparé en cours, une épreuve de lecture de notes et de rythmes. Les épreuves écrites se feront en cours, au sein même de l'EMPN, les feuilles d'évaluation seront retournées au jury du CDMC pour correction.

NOTES IMPORTANTES :

- ***En Ier Cycle****, les pratiques collectives sont* ***obligatoires.*** *Elles sont nombreuses et peuvent répondre à tous les goûts. Certains ateliers sont réservés aux instruments d'orchestre (vents, cordes, percussions), d'autres sont pensés pour les instruments polyphoniques (piano, harpe).*
- *La Chorale est destinée aux élèves en 1ère année d'instrument et aux élèves pianistes et harpiste jusqu' à la fin du Cycle1.*

- *Les ateliers de guitares, d'Orchestre des Débutants, d'atelier de tambours sont eux destinés aux élèves à partir de la 2ème année d'instrument.*
- *<u>En IIème Cycle</u>, les pratiques collectives ne sont plus obligatoires, mais toutefois très vivement recommandées ! Cependant, les élèves peuvent être orientés vers les sociétés de musique de leur commune (ou de celle la plus proche), s'ils le souhaitent et sur proposition du professeur et après acceptation du chef de l'orchestre concerné. L'EMPN tisse, depuis de longues années, des liens privilégiés et une collaboration active avec ces associations musicales.*
- *Plusieurs pratiques collectives peuvent être suivies, mais cela entraîne une facturation supplémentaire (entre 18€ et 22€/pratique collective supplémentaire.).*

Travail d'écoute

L'objectif principal de notre école de musique est, bien évidement, d'apprendre la musique à nos élèves. Par « apprendre la musique », on entrevoit deux axes : le premier étant d'apprendre à jouer et le deuxième, tout à fait complémentaire, est d'apprendre à écouter.

Afin de favoriser l'apprentissage de cette écoute, nous proposons aux élèves en classe de F.M., d'instrument, de pratique collective, de venir assister à des concerts par des professionnels, de participer à des masters class. Ceci est réalisé en organisant des sorties à l'Opéra, au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, chez un facteur d'instruments, à La Castine, au Moulin 9, etc.

Nous serons amenés à développer, à ce moment-là, leur sensibilité et surtout leur musicalité. Un travail préparatoire sera effectué avec eux afin de les préparer à une bonne écoute. A posteriori, les enseignants et les élèves rediscuteront de ce qui a été entendu afin d'assurer un suivi dans l'apprentissage de l'écoute et de faire des liens avec les éléments appris en cours

Recrutement/Actions culturelles

Afin de pouvoir atteindre les objectifs que l'on attend de notre école de musique, amener des jeunes musiciens dans les orchestres d'harmonie du Canton, il faut de la ressource et donc des élèves à former. Pour cela, plusieurs outils sont à notre disposition. Le plus important est l'action en direction du public scolaire, en particulier les classes de CE2, CM1 & CM2. Avec l'aide et les conseils du musicien intervenant de l'EMPN, divers projets seront élaborés avec l'équipe enseignante des groupes scolaires concernés.

L'EMPN peut également le facilitateur de projets entre les écoles primaires et les associations musicales en mettant à disposition le savoir faire de ses intervenants en milieu scolaire.

Actions en milieu scolaire

Afin de nous faire connaître auprès de notre public premier, les enfants, nous poursuivons notre politique d'interventions en milieu scolaire sur les communes de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn.

Ces interventions peuvent prendre plusieurs formes, du simple cours de culture musicale à l'élaboration de projets plus ambitieux dont les modalités et les contenus sont élaborés par le musicien intervenant et les directeurs des écoles. Ne disposant d'une enveloppe que de 250 h pour l'année scolaire, un appel à projets est lancé, chaque année, fin août/début septembre auprès des différents groupes scolaires de la CCPN. Ces projets sont étudiés et sélectionnés par l'intervenant et le directeur de l'EMPN en fonction du nombre d'heures, du type et de la dernière participation. La réalisation des projets se font de début novembre à la fin juin.

Autre action importante en direction des scolaires : la présentation instrumentale. Réalisée par l'équipe pédagogique de l'EMPN ou en collaboration avec d'autres acteurs culturels (orchestres d'harmonie locaux, artistes invités, artistes de la saison culturelle du Moulin 9 ou de la Castine) avec la coordination de l'intervenant scolaire. Cette présentation se présente sous la forme d'un mini spectacle (30 minutes) dans une salle dédiée (salle polyvalente, salle de spectacle du Moulin 9 ou de La Castine) de préférence dans les communes des différentes écoles primaires. Afin de réduire le nombre de représentation, un regroupement des différentes classes est souhaité.

Public visé : classes de CE2 & CM1 – période : deuxième quinzaine de septembre 2023

Dernière action à exploiter afin de susciter de nouvelles vocations : réaliser des ateliers instrumentaux à l'occasion desquels les enfants de CE2 & CM1 des écoles primaires pourront toucher, jouer des instruments et ainsi se retrouver en situation de « concert ». Ce projet, s'il est choisi par les classes, se substitue au projet d'intervention en milieu scolaire afin de laisser les heures d'intervention scolaire intacte.

Public visé : classes de CE2 & CM1 – période : dans l'année scolaire 2024/2025, dates précises à définir avec les directeurs/directrices des écoles primaires.

Diffusion des auditions et des manifestations de l'EMPN

De nombreuses opérations de diffusion sont mises en œuvre par l'EMPN : articles dans les DNA, spot sur TV3V, tracts et affiches envoyés aux mairies, à l'office du tourisme, à La Castine, au Moulin 9 et à toutes les écoles de la CCPN. Les informations nécessaires sont envoyées aux régies informatiques de La Castine et de l'office du tourisme pour une diffusion sur internet. Les interventions en milieu scolaire participent également à cette diffusion.

Le site Internet de l'EMPN consultable sur www.emcn.fr évolue tout au long de l'année avec des mises à jour régulières concernant l'activité de l'école de musique et ses diverses manifestations (concerts, auditions, master-class, etc. …)

Organisation de concerts

Le but de l'organisation de concert de groupes musicaux professionnels invités est de contribuer à dynamiser la vie musicale du Canton et de promouvoir les instruments enseignés à l'EMPN. Dans cette optique, l'école de musique propose un concert/spectacle des professeurs. Ce « concert des profs » revêt différents intérêts : guider vers le choix adapté d'instrument, découvrir les enseignants dans leur vie d'artiste, créer une meilleure cohésion au sein de l'équipe pédagogique.

Collaborations et actions avec/vers les orchestres d'harmonie du Pays de Niederbronn-lès-Bains.

L'EMPN a tissé des liens particuliers avec les orchestres d'harmonie et les chœurs du Pays de Niederbronn-lès-Bains. Ces liens doivent être renforcés et entretenus. Diverses actions sont organisées :

1. Possibilité de la mise à disposition des enseignants lors des week-ends de travail d'orchestres ou de chœurs.
2. Projets en commun (ex : *les Musiciens de Brême* avec la Musique Municipale de Reichshoffen et les classes de chant chorale de l'EMPN en 2014, concert de la Chorale et de l'Harmonie de Gumbrechtshoffen en 2023, etc.).
3. Aide à l'organisation de présentation d'instruments par les orchestres (supports pédagogiques, matériel, mise en relation avec les écoles primaires).

D'autres collaborations seront mises en œuvre à l'avenir. L'EMPN reste à l'écoute des désirs de ces associations culturelles et reste à leurs dispositions pour les aider au maximum de ses capacités.

L'EMPN est soutenue par

Pays de Niederbronn-les-Bains COMMUNAUTÉ DE COMMUNES · ALSACE Collectivité européenne · Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE · cdmc Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace · mf · f.s.m.a Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace · SACEM · TV3V